

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TAURINYA

L'an deux mille quinze et le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 23/03/2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Maire.

La séance a été publique.

PRESENTS : ESTELA Alain, LOMBARD Joël, COURMONT Lionel, FENECH Antoine, CASTELLA Laurent, THIEM Salischa, GARNIER Yves, PONS Nathalie.

ABSENTS : HUDSON Ghislaine, RIJCKEN Mendy.

Monsieur CASTELLA Laurent a été élu secrétaire.

Vote du compte administratif 2014

Reporté

Affectation du résultat 2014

Reporté

Vote des taux d'imposition 2015

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres **décide** pour l'année 2015 l'augmentation de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Taxe d'habitation	7.50
Taxe foncière (bâti)	12.45
Taxe foncière (non bâti)	52.00

Vote du budget primitif 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **vote** favorablement le budget primitif 2015 équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Modification du tableau des effectifs - création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Monsieur le maire informe l'assemblée des modifications d'effectifs du personnel affecté à l'école qui interviendront en cours d'année 2015.

Une ATSEM et un adjoint technique 2^{ème} classe partiront en congé maternité probablement suivi de congés parentaux, et une employée en CAE est arrivée au terme de son CDD le 13 mars.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **décide** la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 10/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2015. Les dépenses seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice 2015.

Modification du tableau des effectifs – avancement de grade

Monsieur le maire informe l'assemblée que monsieur Philippe Gilot, rédacteur principal 2^{ème} classe figure au tableau des agents promouvables pour un avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe (29/35^{ème}) à compter du 1^{er} juin 2015.
- **décide** la suppression du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (28.79/35^{ème}) au 31 mai 2015.

Questions diverses

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 19h20

Le Maire

Les Conseillers municipaux

Alain ESTELA	
Joël LOMBARD	
Antoine FENECH	
Nathalie PONS	
Ghislaine HUDSON	<i>absente</i>
Lionel COURMONT	
Yves GARNIER	
Salischa THIEM	
Laurent CASTELLA	
Mendy RIJCKEN	<i>absente</i>